

1. le Contexte de l'offre.

Votre entreprise est à la recherche d'une solution et d'une organisation pragmatique qui lui permette de répondre aux exigences de conformité réglementaire, aux exigences des marchés et à ses propres exigences sur les questions de :

- management et gestion des risques,
- sécurité,
- développement durable,
- responsabilité sociétale.

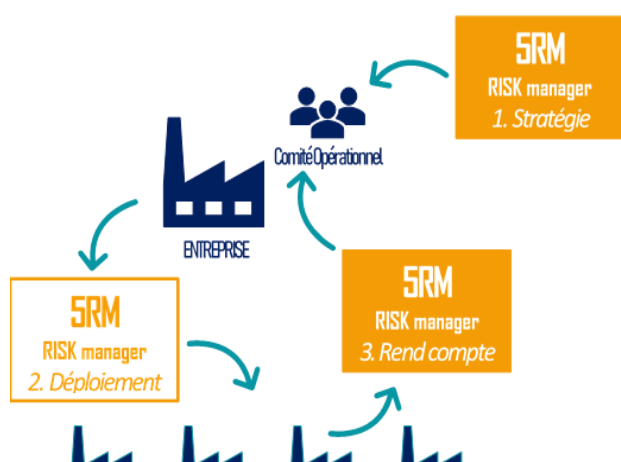
Cette solution doit pouvoir s'adapter à la taille et à la culture de votre entreprise.

2. la Solution que nous vous proposons.

Depuis 2002, **SRM** impulse l'idée du RISK management dans les TPE / PME-PMI / ETI dans le but qu'elle accompagne et rende plus forte leur stratégie de développement, qu'elle consolide leurs succès. Aujourd'hui, **SRM** est devenu un réfèrent sur la question du RISK management et de la RSE dédiés aux TPE / PME-PMI / ETI.

SRM vous propose de mettre à la disposition de votre entreprise son savoir-faire, ses compétences et ses outils dans le cadre d'une **mission permanente de RISK manager / RSE à temps partagé.**

La RSE est désormais partie intégrante de la mission de **SRM**.



■ Accompagnement renforcé

1. volet stratégique : **SRM** élabore la stratégie RISK management / RSE adaptée à votre entreprise - 2. volet opérationnel : **SRM** met en œuvre et déploie le Plan d'Actions - 3. volet rendre compte : *reportings, audits,*

...

La solution que nous vous proposons est menée en mode projet, de façon volontaire dans le cadre d'une démarche proactive qui dépasse la contrainte réglementaire pour favoriser la mise en œuvre de pratiques RISK management / RSE intégrées avec l'objectif d'améliorer les performances économiques de l'entreprise (1).

(1) Une étude France Stratégie de 2016 fait état d'un impact RSE de 2 à 5 fois plus important que la stratégie fondée sur les prix et les coûts. Cette même étude, indique que la mise en œuvre d'une stratégie RSE n'a pas d'influence sur les prix et les coûts de l'entreprise. La performance économique se mesure à travers l'évolution des indicateurs : **Résultat d'exploitation / Valeur Ajoutée par collaborateur / Excédent Brut d'Exploitation par collaborateur.**

SRM met en œuvre et déploie votre politique RISK management / RSE en mode « *entrepreneur des risques* ».

Cette solution se place au cœur de votre projet d'entreprise, elle accompagne votre stratégie de développement et présente de nombreux avantages.

Elle permettra à votre entreprise de :

- bénéficier de la mutualisation des ressources et des expériences,
- disposer d'un regard extérieur et d'une vision à 360° actif,
- donner du sens, de la cohérence aux différentes actions déjà engagées, consolider, organiser et coordonner les différentes démarches autour du thème du RISK management / RSE,

- compétences techniques et spécialisées à coût maîtrisé.

FOCUS : Politique Sécurité dans l'entreprise.

« *Le but n'est pas de faire de la réglementation, le but est d'être efficace !* »

La *Sécurité* est un pilier de la démarche de RISK management / RSE. Notre objectif : contribuer à faire de la *Sécurité* un moteur des performances de votre entreprise.

SRM aborde la question de la *Sécurité* à travers le prisme du RISK management dans le cadre d'une approche innovante, responsabilisante et permanente :

#SECURITEBYUS4.0



Take5' before + Règles de Sécurité + Bonnes Pratiques



2.1 Le Point de départ.

La rédaction du Plan RISK management / RSE annuel comprenant :

- la cartographie des principaux risques opérationnels,
- la présentation de stratégie RISK management / RSE qui sera mise en œuvre,
- le Plan d'Actions annuel,
- la mise en place des 3 Indicateurs : Accidents d'activité (Circulation) / Mise en Causes - Réclamations / Accidents du travail

2.2 Le Chemin.

Le déploiement et la vie du Plan RISK management / RSE dans l'entreprise. Les différents sujets suivants relèvent du périmètre d'action du RISK manager / RSE :

- **2.2.1. Conformité réglementaire :** affichage réglementaire, affichage sécurité, permis de conduire et autorisations de conduite, plan de prévention entreprise extérieure, protocole de sécurité, plan de circulation, consignes de sécurité, permis de feu, vérifications périodiques réglementaires, situation ICPE, prévention des risques professionnels, ...
- **2.2.2. Audit des sites, des installations, des modes opératoires et des pratiques,**
- **2.2.3. Sécurité au Travail :** suivi et animation de la démarche Document Unique, accompagnement du CHSCT (ou de la commission CSCT dans le cadre du CSE), analyse des accidents du travail, retours sur expérience, intégration des nouveaux collaborateurs, formation des collaborateurs, règles de sécurité, situation des matériels et équipements (engins de manutention et de levage, portes et portails, machines-outils, ...), ...
- **2.2.4. Sécurité Incendie :** interdiction de fumer, procédure et consignes incendie, moyens d'extinction, évacuation incendie (plans, fiches réflexes, exercices), vérifications périodiques (extincteurs-Q4, RIA-Q5, sprinkler-Q1, détection : intrusion -incendie, électricité-Q18, thermographie-Q4 ...), formations (EPI, ESI, ETI, maniement extincteur, ...), plan de prévention du risque incendie-explosions, ATEX, ...
- **2.2.5. Autres thématiques :** tri et gestion des déchets, consommations, biodiversité, clauses responsabilités et assurances, contrats d'assurances (conformité des déclarations,

plan de continuité des activités-gestion de crise, protection des données et des informations, risques et pertes non assurables, suivi des sous-traitants, accompagnement dans la gestion des sinistres-litiges « sensibles » ...

Pour quels Objectifs et quelle Valeur ajoutée ?



dirigeants.

La mise en œuvre d'une démarche RISK management / RSE est avant toute chose une démarche volontaire de l'entreprise qui s'appuie sur les convictions de ses

Son objectif premier est de contribuer à la **pérennité des activités et du patrimoine de l'entreprise.**

Elle renforce la capacité de résilience de l'entreprise et conduit à la **création d'opportunités**. Elle renforce aussi le professionnalisme, la réputation et le savoir-faire de l'entreprise vis à vis de ses clients, de ses collaborateurs et de ses autres parties prenantes. Elle permet aussi à l'entreprise de se distinguer de ses concurrents.

2.3 Les Interlocuteurs.

Le ou les dirigeants pour la prise de décisions stratégiques.

Au quotidien, le RISK manager complète et accompagne l'équipe opérationnelle.

Nos Référentiels : ISO 31000 / AMRAE Guide Maitrise des risques en PME et ETI (RISK management) / ISO 26000 / Eco-responsable ADEME / UN Global Compact / France Stratégie (RSE) / INRS, Carsat et les référentiels sectoriels.

La réussite de la mission repose sur la dynamique managériale, la mise en place de repères (nouveaux), la remise en cause des habitudes et la refonte des méthodes existantes. Il faut conduire et accompagner le changement pour faire en sorte que chacun trouve un sens au projet et aux actions qui seront engagées.

3. les Conditions économiques et juridiques

- Notre proposition de collaboration se réfère à nos Conditions Générales de Vente en vigueur au 1^{er} janvier 2019.
- Date de prise d'effet : 1^{er} janvier 2019
- Date d'échéance : 1^{er} janvier
- Facture annuelle fractionnement mensuel
- Renouvellement par tacite reconduction
- Résiliation par LRAR moyennant le respect d'un préavis de 3 mois
- Assurance responsabilité civile professionnelle HISCOX / April n° RCPCONS 1000115
- Juridiction : Troyes (10 - Aube)

Pour un 1^{er} contact et pour obtenir une offre personnalisée utiliser le formulaire disponible sur notre site www.5rm.fr